

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 23 janvier 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 17 janvier 2023 s'est réuni le Lundi 23 janvier 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BOURBON Jean-Claude, BORDERIE Sophie, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, PERALI Valérie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc,

Pouvoirs : de BOURBON Jean-Claude à Valérie GUILBAUD, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de PERALI Valérie à FRANCIS Stéphane, de HAY Florence à CALZAVARA Martine, de DUBOURG Jean-Luc à BALLEREAU Marie-Catherine.

A.02
Plan propreté

La propreté est indéniablement un sujet majeur pour tous. Au regard des moyens de la mairie de Marmande et des compétences partagées entre collectivités, mais des incivilités commises par certains usagers de l'espace public, il est nécessaire de mettre en œuvre un plan propreté.

Il redéfinira l'action des différents services identifiés comme actifs sur ce domaine, sous la forme d'un plan en 10 actions. Il permettra, selon un plan de communication spécifique et à partir d'un diagnostic partagé avec les acteurs de la ville, de prendre des mesures visant à réorganiser le service propreté, moderniser ses outils de travail, redéployer les corbeilles de rue, mieux coordonner les actions des services œuvrant sur le domaine public (service voirie de VGA, atelier d'insertion Environnement Plus, propreté, espaces verts), lutter spécifiquement contre les déjections canines, les pigeons et verbaliser les dépôts sauvages.

Le Plan Propreté est joint en annexe au présent rapport.

Les 10 actions du plan propreté de la commune :

- **Action de communication** : Une campagne de communication et d'affichage sur le thème « Si nos déchets avaient la parole ! » et autres actions de communication (articles dans le bulletin municipal, presse, etc.) : Edition et distribution du guide du bien être ensemble : 7000 €, campagne d'affichage 2000 €.

- **Diagnostic propreté de la ville** : État des lieux de la propreté de la commune sur la base de 10 indicateurs qui est lancé avec la participation des services et des citoyens.

- **Réorganisation de l'activité du service propreté** en redéployant les effectifs sur l'ensemble de la journée de manière à repasser sur les secteurs les plus fréquentés l'après-midi ;

- **Renforcement du matériel pour le service propreté** :

- 2023 balayeuse Schmidt : 190 000 € HT
- 2024 balayeuse RAVO : 190 000 € HT
- souffleurs : nombre et coût : 3 unités : 7000 € HT
- véhicule électrique : coût 38 000 € HT Véhicule hybride : 22 500 € HT

- **Interventions coordonnées des services en charge de l'entretien de l'espace public** : Service voirie de VGA, atelier d'insertion Environnement Plus, service espaces verts et service propreté

- **Redéploiement des corbeilles et cendriers de rue**

- Nombre et coût estimé : pour 30 unités bi flux 16 000 € HT et tri flux 32 000 € HT

- **Lutte contre les déjections canines**

- Nombre et coût estimé : 15 bornes à rematérialiser 5000 € HT

- **Limitation de la prolifération des pigeons**

- Tir coût estimé : 5000 € par mois pour une campagne de 3 mois soit 15000 €
 - Effarouchement coût estimé : formation d'un agent 11 500 € pour 950 h. + 3500 € mise à disposition d'un équipage et fauconnerie à prévoir (cage, nourriture et frais de soins aux animaux, etc.)

- **Remise en état des toilettes publiques** :

Fourniture, pose et raccordement aux réseaux d'un bloc sanitaire automatique estimée à 70 000 € HT. Des blocs sanitaires reconditionnés selon les disponibilités des fabricants, seraient au coût de 38 000 € HT.

- **Verbalisation des dépôts sauvages.**

Le coût global du Plan Propreté pour l'année 2023 peut donc être estimé à :

- En investissement : 342 000 €
- En fonctionnement : 39 000 €

Pour l'année 2024 :

- En investissement : 228 000 €
- En fonctionnement : 28 000 €

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré :

- Approuve** le Plan propreté pour la Ville de Marmande, tel qu'annexé à la présente délibération
- Décide** de mettre en œuvre un plan propreté en 10 actions sur le territoire de Marmande
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document correspondant.

Votants : 32 - Abstentions : 07 (CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, PERALI Valérie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc)

Exprimés : 25 - Contre : 00 - Pour : 25 -

Dossier adopté à la majorité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 24 janvier 2023

Le secrétaire de séance
Jean-Claude FEYRIT

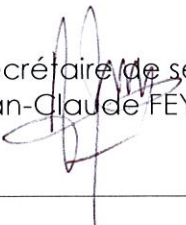


Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24/01/2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 31/01/2023.

Le Secrétaire de séance
Jean-Claude FEYRIT



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

